

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

# 2020

# 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 02 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr), rubrique l' « Observatoire ».

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter votre DDT.